



Bureau de la CLE

30 novembre 2016 - Saintes



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

R É G I O N
NOUVELLE
AQUITAINE
AG. AIN - VERGIN - 01 01-13-A-2-1115



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

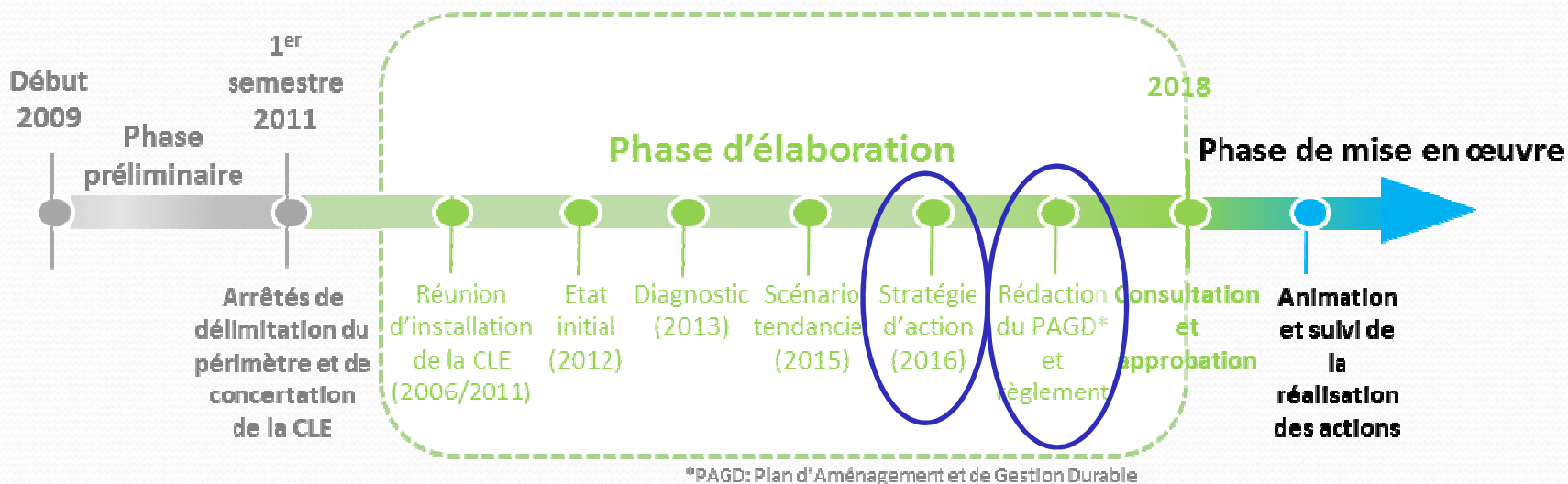
Ordre du jour de la réunion

- **Rédaction du SAGE Charente** : modalités, échéances, calendrier
- **Sommaire détaillé du PAGD** (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable)
- **Orientations et dispositions du PAGD** : focus
- **Disposition type du PAGD** : illustration commentée
- **Accompagnement juridique et Règlement**
- **Retroplanning projet de SAGE Charente** (objectif : validation par la CLE avant l'été)
- **Projets de territoire** : point d'avancement



Rédaction du SAGE Charente

Modalités, échéances



➤ 4 juillet 2016 : Stratégie du SAGE Charente validée par la CLE

Rédaction PAGD et règlement

- ← Par l'EPTB Charente (régie)
- ← Avec le soutien du comité de rédaction SAGE (services de l'Etat, Départements...)



Rédaction du SAGE Charente

Calendrier de rédaction du SAGE Charente

- 1. Rédaction du PAGD et du Règlement (V0) : Juillet – Septembre 2016**
Par déclinaison de la stratégie (validée le 4 juillet 2016 par la CLE)
Par la cellule d'animation du SAGE r+ relecture par les chargé de mission EPTB
- 2. Reprise des documents en comité de rédaction (V1) : Octobre – Décembre 2016**
7 réunions du comité de rédaction
Présentation état d'avancement (version provisoire sommaire détaillé) en Bureau de la CLE : le 30 novembre 2016
A reprendre / préciser avec prestataire accompagnement juridique



Rédaction du SAGE Charente

Sommaire du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable)

I. Contexte

II. Synthèse de l'état des lieux

III. Les 6 principaux enjeux

IV. Les 5 objectifs prioritaires

V. Les orientations et dispositions



I. Contexte

A. Elaboration du SAGE

- Le périmètre du SAGE
- L'élaboration du SAGE
- Historique d'élaboration

B. Contexte législatif et réglementaire

- la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE) et la Directive inondation
- La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) et son décret d'application
- Le SDAGE Adour Garonne
- Le PGRI Adour-Garonne



II. Synthèse de l'état des lieux

A. Caractéristiques générales du bassin versant

- Les fondements physiques et géographiques
- Histoire de l'aménagement du territoire à l'échelle du SAGE
- Les usages liés à l'eau

B. Problématiques du territoire

- Etat quantitatif de la ressource en eau
- Etat qualitatif de la ressource en eau
- Etat des milieux et écosystèmes aquatiques
- Les crues et les inondations

C. Perspectives d'évolution



III. Les 6 principaux enjeux

- Les activités et les usages
- La sécurité des biens et des personnes
- La disponibilité des ressources en eau
- L'état des eaux
- L'état des milieux
- La gouvernance de bassin

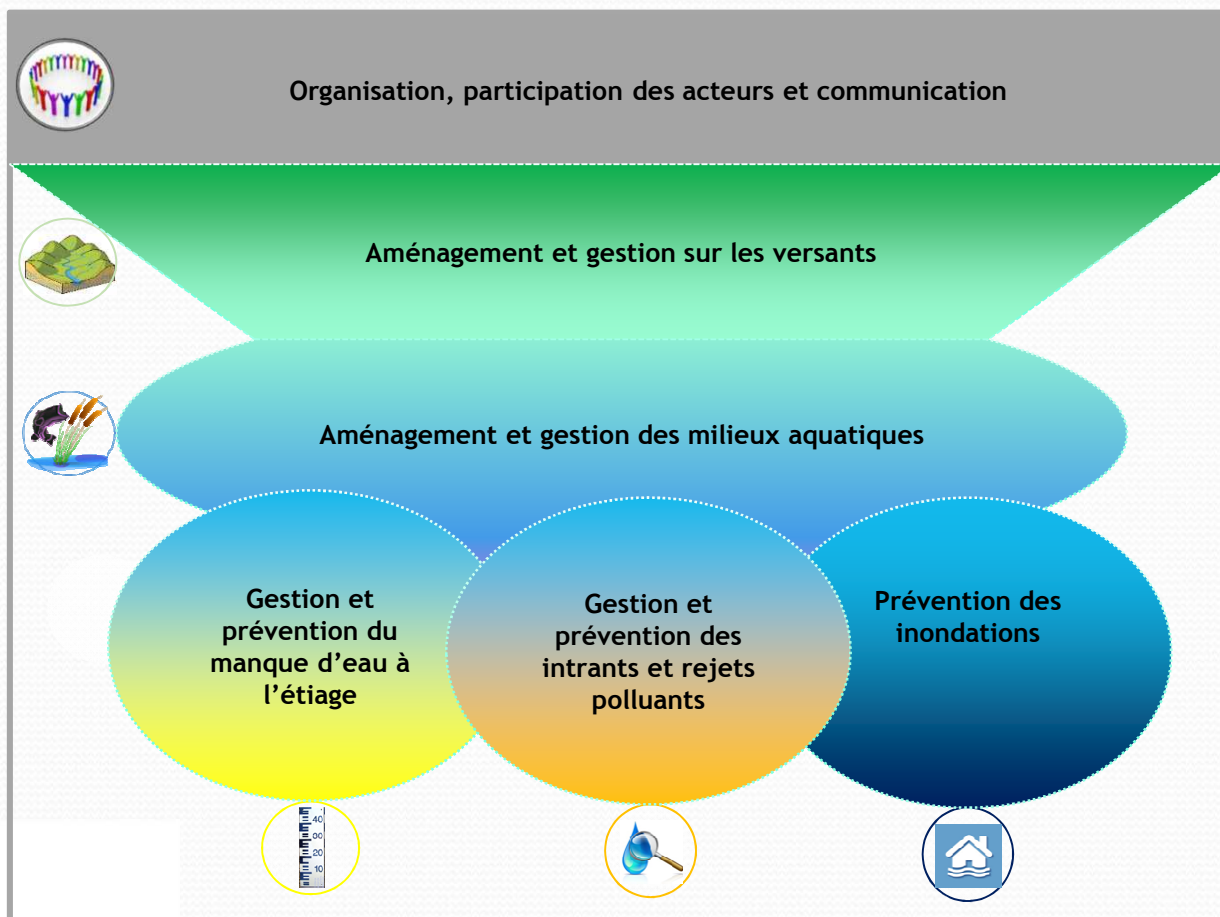


IV. Les 5 objectifs prioritaires

- **Préservation et restauration des fonctionnalités des zones tampon et des milieux aquatiques**
- **Réduction durable des risques d'inondations et submersions**
- **Adéquation entre besoins et ressources disponibles en eau**
- **Bon état des eaux et des milieux aquatiques (quantitatif, chimique, écologique et sanitaire)**
- **Projet cohérent et solidaire de gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente**



V. Les orientations et dispositions



Rédaction du SAGE Charente

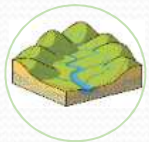
Orientations et dispositions du PAGD



Organisation, participation des acteurs et communication

1. Structurer les compétences dans le domaine de l'eau
2. Animer et coordonner les acteurs et les actions sur le territoire
3. Sensibiliser et communiquer
4. Améliorer les connaissances
5. Organiser la coopération inter-SAGE
6. Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE





Aménagements et gestion sur les versants

1. Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants
2. Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural
3. Prévenir et gérer les ruissellements en milieu urbain





Aménagements et gestion des milieux aquatiques

1. Protéger et restaurer les zones humides
2. Protéger le réseau hydrographique et les milieux aquatiques associés
3. Restaurer le réseau hydrographique et les milieux aquatiques associés
4. Encadrer et gérer les plans d'eau
5. Améliorer la connaissance et la gestion des milieux estuariens, marais et littoraux





Aménagements et gestion des milieux aquatiques

1. Protéger et restaurer les zones humides

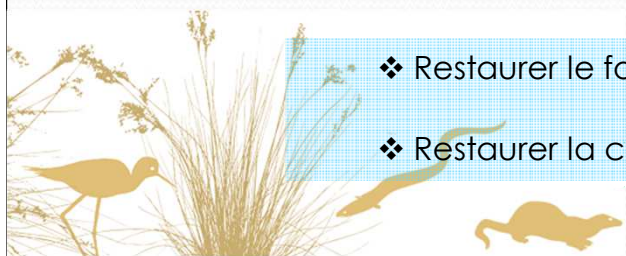
- ❖ Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme
- ❖ Engager des actions de restauration de zones humides

2. Protéger le réseau hydrographique et les milieux aquatiques associés

- ❖ Identifier et définir les règles de gestion des têtes de bassin
- ❖ Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme
- ❖ Mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau

3. Restaurer le réseau hydrographique et les milieux aquatiques associés

- ❖ Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
- ❖ Restaurer la continuité écologique





Aménagements et gestion des milieux aquatiques

4. Encadrer et gérer les plans d'eau

- ❖ Limiter la création de plans d'eau
- ❖ Améliorer la gestion des plans d'eau

5. Améliorer la connaissance et la gestion des milieux estuariens, marais et littoraux

- ❖ Etendre et compléter le schéma de répartition et de gestion du fleuve Charente aval, de l'estuaire et des marais rétrolittoraux
- ❖ Préciser les objectifs de gestion des marais rétrolittoraux (doux et salés)
- ❖ Caractériser les intérêts marins et estuariens



Les dispositions de cette orientation sont données à titre indicatif, susceptibles d'évoluer suite au groupe technique (Département 17).





Prévention des inondations

1. Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation
2. Préserver et restaurer les zones d'expansion de crue et de submersion marine
3. Réduire la vulnérabilité au risque inondation



Rédaction du SAGE Charente

Orientations et dispositions du PAGD



Prévention des inondations

1. Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation

- ❖ Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique
- ❖ Améliorer les connaissances sur les zones protégées et les zones à protéger
- ❖ Informer, sensibiliser et développer la culture du risque inondation





Prévention des inondations

2. Préserver et restaurer les zones d'expansion de crue et de submersion marine

- ❖ Protéger les zones d'expansion des crues et des submersions marines dans les documents d'urbanisme
- ❖ Restaurer les zones d'expansion des crues
- ❖ Favoriser la création de zones de sur-inondation
- ❖ Mobiliser les fonctions de stockage d'eau dans les marais rétro-littoraux

3. Réduire la vulnérabilité au risque inondation

- ❖ Favoriser le déplacement d'enjeux hors zone inondable
- ❖ Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique





Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

1. Préciser des objectifs de gestion et de prévention des étiages
2. Développer les économies d'eau
3. Améliorer la répartition de la ressource en eau à l'échelle du grand bassin



Rédaction du SAGE Charente

Orientations et dispositions du PAGD



Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

1. Préciser des objectifs de gestion et de prévention des étiages

- ❖ Partager et compléter les connaissances sur les relations nappes / rivières
- ❖ Consolider les indicateurs de suivi des écoulements
- ❖ Définir les indicateurs de gestion sur le cycle annuel
- ❖ Définir les Débits Minimums Biologiques
- ❖ Réviser, préciser, conforter les valeurs pertinentes de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente
- ❖ Définir des objectifs piézométriques
- ❖ Evaluer la mise en œuvre des volumes prélevables
- ❖ Préserver les ressources en eau stratégiques pour l'Alimentation en Eau Potable





Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

2. Développer les économies d'eau

- ❖ Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable
- ❖ Améliorer la connaissance des prélèvements d'eau pour diagnostiquer les économies potentielles
- ❖ Mettre en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau potable
- ❖ Intégrer les capacités de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisme
- ❖ Développer et valoriser les démarches de conseil et de suivis agronomiques et socio-économiques pour une agriculture en adéquation avec la ressource hydrique disponible



Rédaction du SAGE Charente

Orientations et dispositions du PAGD



Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

3. Améliorer la répartition de la ressource en eau à l'échelle du grand bassin

- ❖ Optimiser la gestion des ouvrages de Lavaud et Mas-Chaban
- ❖ Mettre en cohérence les protocoles de gestion des Organismes Uniques de Gestion Collective du bassin
- ❖ Encadrer et accompagner les Projets de territoires
- ❖ Mettre en place un arrêté cadre unique à l'échelle du bassin Charente



Rédaction du SAGE Charente

Orientations et dispositions du PAGD



Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

1. Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité des eaux
2. Réduire les intrants et polluants d'origine agricole
3. Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole
4. Suivre et valoriser la connaissance de l'état des eaux



Les orientations de ce chapitre sont données à titre indicatif, susceptibles d'évoluer en comité de rédaction.



Rédaction du SAGE Charente

Rédaction type d'une disposition du PAGD

5.4 Prévention des inondations



Logo du chapitre d'orientations

Titre du chapitre d'orientations

La prévention des inondations et des submersions marines répond à l'objectif prioritaire suivant :

- Réduction durable des risques et de la vulnérabilité aux inondations et submersions.

Objectif(s) prioritaire(s) au(x)quel(s) répond le chapitre

Une inondation est une submersion temporaire, rapide ou lente, par l'eau de terres émergées ayant des conséquences néfastes sur la sécurité des personnes et des biens implantés sur ces secteurs. Le bassin de la Charente est potentiellement exposé à des risques d'inondations d'origine continentale ou d'origine marine.

Les inondations d'origine continentale peuvent intervenir en conséquence des crues du fleuve et de ses affluents. La crue est un phénomène du cycle hydrologique saisonnier annuel des cours d'eau se traduisant par une augmentation des débits, des vitesses d'écoulement et des hauteurs d'eau. Les crues se manifestent par ruissellements urbains ou agricoles, remontées de nappes, débordements de cours d'eau, ruptures ou défaillances d'ouvrages hydrauliques... Néanmoins, il est à rappeler que les crues sur lit majeur du réseau hydrographique sont au cœur des dynamiques des milieux aquatiques pour lesquels elles jouent des rôles majeurs de régulation et d'épuration notamment.

Etat des lieux (rappels, précisions ou compléments) :

- **Définition / clarification : termes, notions (vocabulaire) propres au chapitre**
- **Problématiques induites sur le bassin**
- **Facteurs déterminants (d'incidence)**

Les inondations d'origine marine peuvent intervenir à la suite d'événements climatiques tels que des tempêtes provoquant des submersions sur le littoral.

Dans la suite du document, la terminologie « inondation », si elle n'est pas précisée, concernera aussi bien la problématique d'inondation d'origine terrestre que la problématique d'inondation d'origine marine.

Une politique globale de réduction des risques s'intéresse d'une part aux aléas et d'autres parts aux vulnérabilités. Le SAGE s'inscrit en complémentarité avec les démarches de type PPRi (réglementaire), PAPI (programme d'actions contractuel) et SLGRI (planification).

Politiques en cours ou tendancielles (aspects réglementaires, contractuels...)

La SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation) doit être spécifiquement adaptée de manière à réduire les conséquences négatives des inondations au niveau de chacun des TRI (Territoire à Risque Important d'Inondation) en déclinaison du cadre fixé par la SNGRI à l'échelle nationale (Stratégie Nationale de gestion des Risques d'Inondation) et le PGRI à l'échelle du district hydrographique (Plan de Gestion des Risques d'Inondation). Ainsi la Commission Locale de l'eau réaffirme l'intérêt des PAPI et autres programmes d'actions opérationnels et concertés qui pourront s'engager dans le cadre de la mise en œuvre des SLGRI.

Plus-value du SAGE attendue

Il convient pour le SAGE de s'impliquer sur des dispositions transversales contribuant à la prévention des inondations et à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux, d'analyser les interférences possibles des aménagements de prévention des inondations avec les enjeux quantitatifs, les enjeux qualitatifs et les enjeux de biodiversité et d'identifier les incidences en matière de gouvernance.

Annnonce du plan des orientations du chapitre

En complément des dispositions relatives à l'aménagement et la gestion sur les versants et les milieux aquatiques le SAGE Charente vise à :

- Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation;
- Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de submersion marine ;
- Réduire la vulnérabilité au risque inondation.

Rédaction du SAGE Charente

Rédaction type d'une disposition du PAGD

★ Orientation n° 2 : Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de submersion marine

La prévention des risques d'inondation doit allier gestion de l'aléa et réduction de la vulnérabilité. Bien que l'aléa inondation soit avant tout d'origine naturelle, l'aménagement anthropique des bassins, des lits majeurs et des marais a pu contribuer à l'aggraver : il est donc essentiel de préserver les zones « naturelles » d'expansion des crues et des submersions qui jouent un rôle tampon de l'événement. Pour répondre à un développement durable, les réflexions d'aménagement du territoire doivent considérer ces zones comme un outil d'évitement et de gestion du risque. La possibilité de recourir à la sur-inondation (ou sur-stockage) dans ces zones naturelles est une voie complémentaire.



Logo du chapitre d'orientations

Titre de l'orientation

Précisions sur le contenu de l'orientation : nature, objet, en lien avec le contexte d'état des lieux et des politiques en cours ou tendancielles...

Annonce du plan des dispositions de l'orientation



Rédaction du SAGE Charente

Rédaction type d'une disposition du PAGD

Disposition n°5

Restaurer les zones d'expansion des crues fluviales (ZEC)

Titre de la disposition

L'urbanisation, l'intensification de certaines pratiques agricoles, les travaux de drainage, de recalibrage, de rectification des cours d'eau et d'entretien des chenaux ont conduit à déconnecter des zones d'expansion des crues ou à en réduire leur volume tampon. Les mesures de gestion, d'aménagement ou de restauration des zones d'expansion des crues peuvent contribuer à réduire les phénomènes d'inondation en redonnant une capacité de laminage aux espaces « naturels » déconnectés du lit majeur.

Le SAGE incite à conduire des actions de restauration, de reconquête et de gestion des zones d'expansion des crues.

Paragraphe introductif précisant :

- le contexte de mise en œuvre
- la plus-value escomptée de la disposition

Porteurs : EPCI ou groupements compétents

Porteur(s) ciblé(s) pour la mise en œuvre de la disposition

Délai de mise en œuvre : 1 2 3 4 5 6

Délais envisagés pour la mise en œuvre de la disposition



Enoncé de la disposition

Les maîtres d'ouvrage des opérations groupées d'entretien et de restauration des cours d'eau, réalisées notamment dans le cadre de programme pluriannuel de gestion, intègrent systématiquement, dans leurs études préalables ou dans la phase de mise en œuvre de leur programme :

- l'identification des zones d'expansion de crues et annexes hydrauliques déconnectées du cours d'eau ;
- l'évaluation de la contribution des méandres, des boisements de bordure de cours d'eau, la capacité de stockage des lits mineurs et majeurs des cours d'eau, au ralentissement des vitesses d'écoulement et à la bonne fonctionnalité des zones d'expansion de crues ;
- La définition d'une programmation d'actions de remobilisation du lit majeur (enlèvement de méandres de ouvrage, reconnexion des bras morts, densification de la ripisylve, réduction du gabarit etc.), notamment par mobilisation des outils de maîtrise foncière ;
- Les modalités de gestion
- La communication auprès des propriétaires sur les modalités de gestion optimum.

ENONCE DE LA DISPOSITION

- le contenu : ce que l'on organise / met en place / réalise
- les objectifs ciblés : les attendus, si possible chiffrés
- le rapportage à la CLE : bilans, communication...

+ fiche technique annexée :

- Modalités de mise en œuvre de la disposition
- Descripteurs / Indicateurs de la disposition
- ...

Liens de la disposition avec :

- Aspects réglementaires
- Dispositions du SDAGE et documents opposables au SAGE
- Autres dispositions du SAGE
- Annexes (cartes, tableaux...)

Ancien code boîte à outil : R48

- ❖ Lien avec le SDAGE Adour Garonne 2016-2021 – Disposition D48 : Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique et Disposition D50 : Adapter les projets d'aménagement
- ❖ Lien disposition maîtrise foncière (Versants)

30 novembre 2016 - Saintes



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents

Rédaction du SAGE Charente

Accompagnement juridique

- **MISSIONS**

1. **Assister la cellule d'animation pendant la phase de rédaction**

- Formulations des dispositions du PAGD : portée juridique / ambition
- Rédaction des règles du règlement : choix, portée juridique / ambition

2. **Accompagnement pendant les phases de consultation et d'enquête publique**

3. **Appuyer la cellule d'animation dans la modification des documents**

- **PERIODE**

- ❖ **1^{er} appel d'offre infructueux → démarrage retardé de la mission**
- ❖ **À partir du 1^{er} décembre 2016**
- ❖ **Jusqu'à l'approbation du SAGE (2018)**



Rédaction du SAGE Charente

Retroplanning projet de SAGE Charente

- 1. Rédaction du PAGD et du Règlement (V0) : Juillet – Septembre 2016**
Par déclinaison de la stratégie (validée le 4 juillet 2016 par la CLE)
Par la cellule d'animation du SAGE + relecture par les chargé de mission EPTB
- 2. Reprise des documents en comité de rédaction (V1) : Octobre – Décembre 2016**
7 réunions du comité de rédaction
Présentation du sommaire détaillé du PAGD en Bureau de la CLE : le 30 novembre 2016
- 3. Reprise des documents par le prestataire juridique (V2) : Décembre 2016 – Janvier 2017**
A partir de la V1 et des demandes du Bureau de la CLE : formulations / portée juridique
Présentation en Bureau de la CLE : janvier 2017
- 4. 1^{ère} présentation des documents en CLE : Février 2017**
Méthode d'élaboration + Débats sur le contenu V2 + modifications demandées par le Bureau de la CLE
- 5. Finalisation dispositions par groupes de travail spécifiques (V3) : Décembre 2016 – Avril 2017**
A partir de la V2 et des demandes de la CLE
Acteurs ciblés pour finaliser des dispositions spécifiques // En lien avec prestataire juridique
Présentation en Bureau de la CLE : avril – mai 2017
- 6. 2^{ème} (et 3^{ème} ?) présentation des documents en CLE : Mai 2017**
Débats sur le contenu V3 + modifications demandées par le Bureau de la CLE → VALIDATION PROJET DE SAGE
Avant recomposition totale de la CLE (6 ans le 7 juin 2017)

Phase de consultation des assemblées :
à partir de juillet 2017



Projets de territoire

Point d'avancement

Projets de substitution à l'étude en 2015 - SAGE Charente

AUME-COUTURE : 8 réserves envisagées
 Volume global stocké : 1 650 000 m³ / 44 irrigants
 Surface irriguée = environ 800 ha
 Coût prévisionnel du projet : 10 000 000 €
 Maîtrise d'ouvrage des retenues de substitution : ASA Aume-couture

BONNIEURE : 1 réserve envisagée (secteur de Vitrac) / 180 000 m³ / 4 irrigants
 ASL Bonnieure

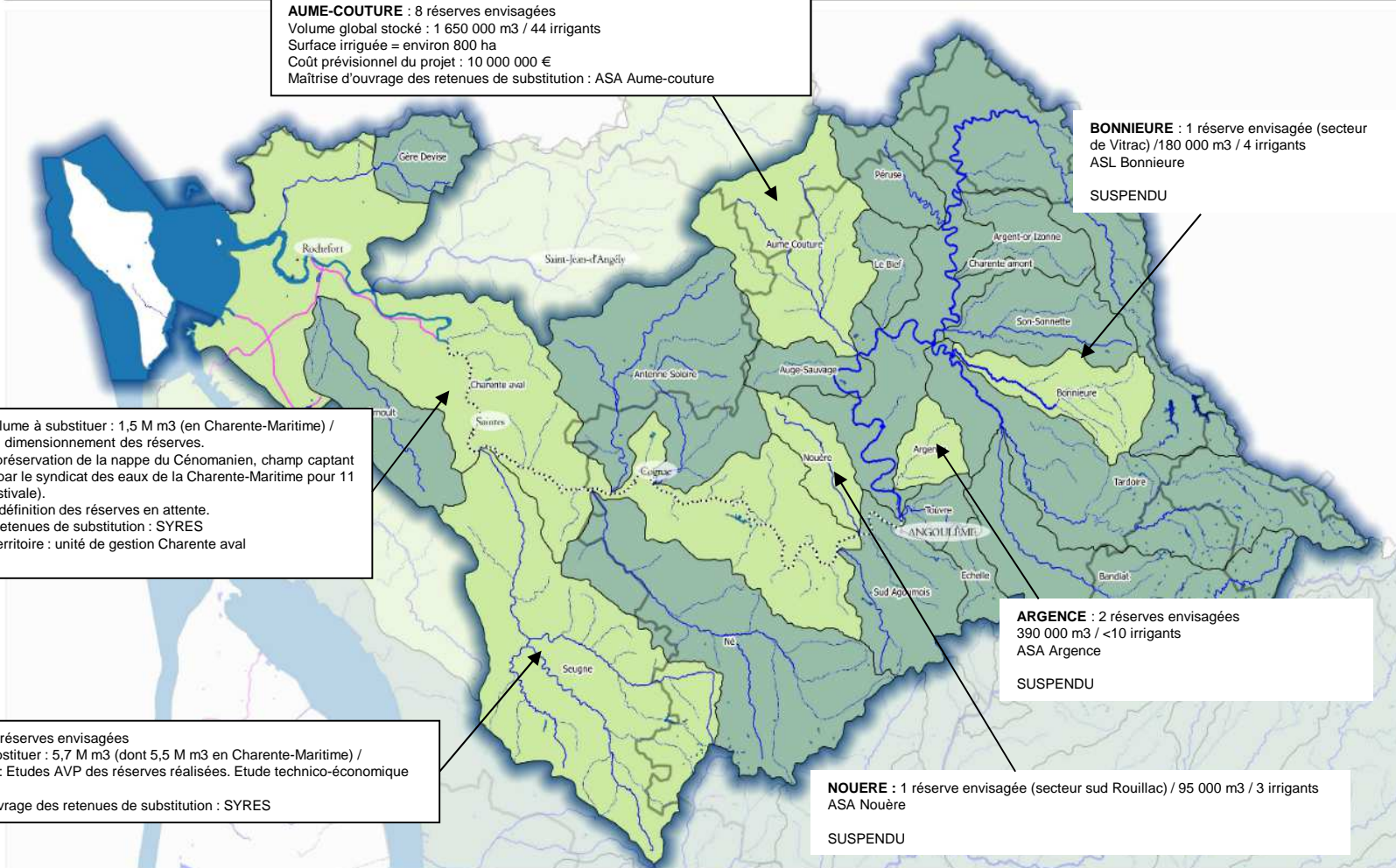
SUSPENDU

CHARENTE-AVAL : Volume à substituer : 1,5 M m³ (en Charente-Maritime) /
 Pas de localisation ni de dimensionnement des réserves.
 Enjeu fort eau potable (préservation de la nappe du Cénomaniens, champ captant de Saint-Vaize exploité par le syndicat des eaux de la Charente-Maritime pour 11 200 m³/jour en pointe estivale).
 Avancement : Etude de définition des réserves en attente.
 Maîtrise d'ouvrage des retenues de substitution : SYRES
 Périmètre du projet de territoire : unité de gestion Charente aval (interdépartemental)

SEUGNE : 7 réserves envisagées
 Volume à substituer : 5,7 M m³ (dont 5,5 M m³ en Charente-Maritime) /
 Avancement : Etudes AVP des réserves réalisées. Etude technico-économique en attente.
 Maîtrise d'ouvrage des retenues de substitution : SYRES

ARGENCE : 2 réserves envisagées
 390 000 m³ / <10 irrigants
 ASA Argence
 SUSPENDU

NOUERE : 1 réserve envisagée (secteur sud Rouillac) / 95 000 m³ / 3 irrigants
 ASA Nouère
 SUSPENDU



Sources : I.G.N., ARAG

Réalisation : Agence de l'eau Adour-Garonne - Délégation Atlantique/Dordogne - 24/09/2015

Masses d'eau Rivière EDL 2013 (trbody)

- Artificielle (canaux)
- Naturelle - Fortement modifiée (MEFM)
- Naturelle (S)
- Naturelle (M)
- Naturelle (L)
- Naturelle (XL)

— Lacs codifiés BD Carthage (surfaces > 1ha)

— Masses d'eau de Transition EDL 2013 (trbody)

Contour des Unités de Gestion

- UG avec projet
- UG sans projet

Villes principales

- 5 000 - 30 000 hab.
- 5 000 - 250 000 hab.
- 250 000 - 500 000 hab.
- Départements